



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

---

**RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/22**  
**Lutte aux changements climatiques**

---

**CONSIDÉRANT** les constats clairs des rapports et avis récents du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), du Comité consultatif sur les changements climatiques et d'Ouranos en regard des changements climatiques, et les recommandations qui en découlent;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et les MRC constituent la première ligne dans la lutte aux changements climatiques, en raison de leur influence sur l'aménagement, la mobilité et sur les orientations énergétiques de leurs collectivités;

**CONSIDÉRANT** les impacts importants qu'auront les changements climatiques sur les secteurs d'activités économiques des régions;

**CONSIDÉRANT QUE** les régions sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer les capacités d'action des régions pour relever les défis que posent les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur du transport est le principal émetteur de GES au Québec et la nécessité d'allier l'occupation du territoire à la lutte aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** la perte importante de services de proximité, notamment en santé, dans toutes les régions du Québec et l'impact de la centralisation sur les déplacements et la vulnérabilité de nos citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'importance accordée par l'ensemble des formations politiques québécoises à la lutte aux changements climatiques et leur reconnaissance de la nécessité d'agir;

**Sur proposition de M. Antoine Tardif, maire de Victoriaville, appuyée par Mme Isabelle Perreault, mairesse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez et préfète – MRC Matawinie, il est résolu :**

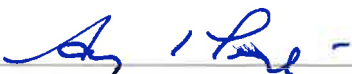
**DE DEMANDER** au prochain gouvernement de :

- Soutenir financièrement les MRC pour l'analyse des effets des changements climatiques sur leur territoire et pour l'élaboration de plans de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la mise en œuvre de ces plans;
- Assurer un financement récurrent adéquat pour soutenir l'offre de transport collectif et adapté dans toutes les MRC du Québec, basé sur l'achalandage d'avant pandémie et sur des montants de référence indexés;

- Assurer le financement des services de transport collectif interrégional et des projets de transport actif intermunicipal;
- Prévoir un programme de financement des infrastructures vertes;
- Mettre en place des incitatifs financiers pour soutenir les municipalités proactives en matière de gestion des matières résiduelles;
- Appuyer concrètement les municipalités locales et régionales dans l'acquisition de connaissances sur l'état et l'utilisation des sources d'eau de surface et souterraine, et pour en assurer la pérennité;
- Confier aux MRC la responsabilité d'un vaste programme de reboisement, autant en milieu rural (forêts privées et publiques) qu'en milieu urbain;
- Réviser la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur les mines* afin de permettre aux MRC de protéger adéquatement les territoires sensibles;
- Prévoir un programme de soutien aux initiatives municipales pour l'acquisition, la protection et la mise en valeur des milieux naturels;
- Planifier avec les MRC l'identification des espaces protégés dans les schémas d'aménagement;
- Soutenir financièrement les municipalités et les MRC pour la conversion énergétique de leurs parcs de véhicules et de leurs bâtiments;
- Mettre en place un programme pour la création de parcs régionaux;
- Mettre en place des incitatifs financiers pour les municipalités afin de permettre et faciliter la protection du territoire agricole, des milieux naturels et des territoires sensibles, ainsi qu'inscrire ce sujet dans le cadre des pourparlers du renouvellement du prochain pacte fiscal afin de les pérenniser.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.

  
 Sylvain Lepage  
 Directeur général

  
 Date